

Communauté de  
Communes  
« Loire Semène »

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMÈNE »  
DU 13 DECEMBRE 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux,  
le treize décembre,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 31  
Présents : 21  
Excusés représentés : 9  
Excusés non représentés : 1  
Absents : 0  
Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 07 décembre 2022

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,  
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,  
Mme GINET, M. GIRODET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,  
Mme PRADIER, M. RIVET, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VALEYRE,  
M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL  
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. HAURY  
M. HAURY : Pouvoir donné à M. GIRODET  
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD  
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE  
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES  
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à Mme BENABDESLAM  
M. MARCEAU : Pouvoir donné à Mme ADJERIOU  
Mme ROYON : Pouvoir donné à M. BOMPUIS

**EXCUSEE :**

Mme TARERJAT

Madame Anne VINSON a été élue secrétaire de séance.

n° 20221213\_D\_164

**Commission :**  
**Finances -**  
**Mutualisation**

**Objet : Avance –**  
**Ouverture de crédits**  
**budgétaires en**  
**section**  
**Investissement**

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation rappelle au conseil communautaire que les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont la faculté de prévoir des crédits budgétaires en section d'investissement, par délibération, avant le vote du budget primitif.

Ces crédits ne peuvent pas être supérieurs à 25% du montant des crédits ouverts l'année précédente en section d'investissement, hors crédits budgétaires consacrés au remboursement de la dette. En outre, ces crédits budgétaires ne doivent concerner que des dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice nouvellement ouvert.

Ces crédits ouverts devront être intégralement repris dans le budget primitif.

Il vous est proposé de bien vouloir autoriser l'ouverture de crédits budgétaires en section d'investissement du budget général à hauteur de 50 000 €, en section d'investissement du budget annexe Régie Assainissement à hauteur de 50 000 €, en section d'investissement du budget DSP Assainissement à hauteur de 10 000 €, en section d'investissement du budget Régie AEP à hauteur de 20 000 € et en section d'investissement du budget DSP AEP à hauteur de 20 000 €.

Indépendamment des restes à réaliser, cette ouverture de crédits permettra d'assurer le règlement des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget sur les opérations suivantes :

Pour le Budget Général :

- Opération 55 – Bâtiments Communautaires : à hauteur de 30 000,00 €  
- Opération 87 – Aides aux entreprises : à hauteur de 20 000,00 €

Pour le Budget Régie Assainissement :

- Opération Travaux d'urgence à hauteur de 50 000,00 €

Pour le Budget DSP Assainissement :

- Opération Travaux d'urgence à hauteur de 10 000,00 €

Pour le Budget Régie AEP :

- Opération Travaux d'urgence à hauteur de 20 000,00 €

Pour le Budget DSP AEP :

- Opération Travaux d'urgence à hauteur de 20 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président

Frédéric GIRODET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :